



Lettre d'Armor

Le magazine des services de l'Etat dans les Côtes d'Armor



PRÉFET
DES CÔTES D'ARMOR

n° 4
novembre -
décembre
2012

Sommaire :

- Le dossier : Les risques d'intoxication par le monoxyde de carbone p.2 et p.3
- Auto-vélos : pour une route partagée p.4
- Stage de perfectionnement à la conduite pour les jeunes p.4
- La Journée de Sécurité Intérieure p.4
- Chiffres clés, p 4

Directeur de publication,
Pierre Soubelet,
Préfet des Côtes d'Armor
avec la collaboration

d'Etienne Brun-Rovet
Sous-préfet, directeur de
Cabinet,

et du service
interministériel
de communication
Frédéric Maignan
Sylvie Corbel
Jean-Christophe Amory

Editorial

Notre département a récemment accueilli Madame Isabelle Rougier, directrice générale de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), venue promouvoir le programme « habiter mieux » créé en 2010 pour aider les ménages propriétaires disposant de faibles ressources à améliorer la qualité thermique de leur logement.

Ce programme est doté d'1,35 milliard d'euros sur la période 2010 – 2017, dont 500 millions apportés directement par l'Etat à travers le FART (fonds d'aide à la rénovation thermique), 600 millions de l'ANAH et 250 millions versés par les fournisseurs d'énergie. Il permet d'aider les ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique afin d'améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. 300 000 bénéficiaires potentiels de ce programme ont été comptabilisés au niveau national. Ils doivent être propriétaires occupants de leur logement et réaliser des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %.

Ce programme « habiter mieux » vise à lutter contre la précarité énergétique. On considère qu'un ménage qui consacre plus de



10% de ses ressources au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique. Face à ce défi, 27 acteurs costarmoricens du logement ont uni leurs efforts depuis août 2011, dont 18 intercommunalités et le conseil général, pour décliner aux côtés de l'Etat ce programme dans notre département.

La réussite est au rendez-vous puisque, en 2011, les Côtes d'Armor se sont classées au 1^{er} rang national avec 384 dossiers instruits pour un montant total de subventions de 2,6 millions d'euros. Pour 2012, l'objectif de logements à rénover est de 690. Il est ambitieux mais atteignable car 6 nouvelles intercommunalités viennent d'adhérer au dispositif. De ce point de vue, la réforme en cours de la carte des intercommunalités ne peut que faciliter cette dynamique puisque, demain, des groupements de communes plus puissants sur des périmètres plus cohérents auront des capacités renforcées pour lutter aux côtés de l'Etat contre la précarité énergétique.

Pierre Soubelet

Avec le retour du froid, attention aux risques d'intoxication par le monoxyde de carbone !

L'intoxication par le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France.

Malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, diffusés régulièrement par les autorités sanitaires, on déplore encore chaque année en France près de 100 décès attribués à des intoxications au monoxyde de carbone.

En 2010, 1 509 intoxications ont été signalées au réseau de surveillance. Elles ont impliqué 5 195 personnes, parmi elles 1 136 ont été hospitalisées dont certains conserveront des séquelles à vie.

En Bretagne, au cours de l'année 2011, 20 épisodes d'intoxication accidentelle ont été recensés, impliquant 121 personnes.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore non irritant, donc indétectable par l'homme.

Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane). Il se diffuse très vite dans l'environnement et, sensiblement de même densité que l'air, se retrouve rapidement dans l'ensemble du logement.

L'inhalation du CO, puis son passage dans le sang, a pour effet de bloquer le transport d'oxygène vers les tissus et peut conduire au décès en quelques minutes.

Les symptômes qui doivent faire réagir sont les maux de tête, les nausées, la confusion mentale ou une fatigue anormale. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

Le mauvais réflexe lorsque l'on ressent l'un de ces

symptômes est de s'aliter, et ainsi de rester dans l'atmosphère polluée au risque d'une intoxication grave.



En cas de soupçon d'intoxication, il est impératif d'aérer les locaux, d'arrêter les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.



Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent

S'assurer du bon fonctionnement des appareils

Dans près de 2/3 des cas, l'intoxication est provoquée par le mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude.

Ce mauvais fonctionnement peut passer inaperçu tant que les fumées sont correctement évacuées dans leur conduit. Ces fumées, très chargées en monoxyde de carbone peuvent cependant se diffuser dans le logement pour différentes raisons :

- inversion de tirage liée à l'utilisation d'une hotte de cuisine ou d'une cheminée,
- obstruction du conduit de fumées,
- obstruction de la ventilation permanente du logement,
- conditions météorologiques particulières.

Pour les appareils non raccordés (chauffe-eau instantané de petite puissance, gazinière, four à gaz...) tout dérèglement se traduit par une émission directe de CO dans le logement.

Même les systèmes les plus sûrs peuvent être cause d'accidents : plusieurs épisodes d'intoxication ont été signalés en présence de chaudières à ventouse (matériel sécurisant puisque censé être étanche, l'air étant aspiré de l'extérieur et les gaz de combustions évacués également directement vers l'extérieur). Un tuyau déboîté ou une rupture de paroi interne peuvent être la cause de ces accidents.



Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. Pour la plupart d'entre eux, c'est obligatoire.

S'assurer de la qualité de la ventilation des logements

Les logements doivent disposer d'une ventilation permanente comportant entrées et sorties d'air (grilles ou ventilation mécanique de type VMC). Les appareils à combustion nécessitent un apport d'air neuf adapté : sans celui-ci la mauvaise combustion produit du monoxyde de carbone.

De plus une bonne ventilation assure l'évacuation de divers polluants présents dans l'air des logements dont divers produits issus de la combustion. Elle est utilement complétée par une aération quotidienne.



Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Utiliser un mode de chauffage adapté

De nombreux accidents sont dus à l'utilisation comme moyen de chauffage d'appareils non destinés à cet usage : four à gaz utilisé porte ouverte, brasero, barbecue etc. De même l'utilisation permanente de dispositifs de chauffage d'appoint (radiateurs gaz non raccordés, poêles à pétrole..) présente un risque important.

Ces équipements utilisés dans un lieu clos sont de gros producteurs de monoxyde de carbone, et les gaz de combustion sont évacués en direct dans le logement.

•Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

•N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière...

Suivre les précautions d'usage indiquées pour les appareils

En 2010, les événements météorologiques exceptionnels (le grand froid, les vents violents) ont entraîné une augmentation importante d'intoxications par le monoxyde de carbone (utilisation massive de groupes électrogènes et d'outillages thermiques lors de travaux dans les logements).

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus, notamment sur les campagnes de prévention :

<http://www.sante.gouv.fr/> - Dossier « Intoxications au monoxyde de carbone »

<http://www.inpes.sante.fr/>

Article réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Pôle Santé Environnement – Tél : 02 96 60 42 22

Autos, vélos : pour une route partagée

Depuis le début de l'année 2012, 3 cyclistes sont décédés dans un accident de la route en Côtes d'Armor. Ils étaient 6 en 2011. Face à ce constat, le préfet des Côtes d'Armor, le président du conseil général et le président de la fédération française de cyclotourisme ont souhaité le renouvellement d'une action de communication et de sensibilisation à la sécurité routière sur le thème du partage de la route entre cyclistes et automobilistes.

Cette action, qui a eu lieu le 26 septembre sur deux giratoires de Loudéac a consisté à informer les usagers sur les règles de partage de la route entre automobilistes et cyclistes. Il s'agissait d'inciter les automobilistes à prêter attention aux cyclistes et de rappeler aux cyclistes leur vulnérabilité sur la route. Un prospectus réalisé spécialement pour cette action a été distribué aux automobilistes.

L'accidentologie des cyclistes s'est améliorée en 2012. Les huit premiers mois enregistrent 1 tué et 12 blessés de moins qu'en 2011 pour la même période.

L'année 2011 a totalisé 6 tués et 43 blessés.

Cyclistes au 31 août 2012	2012	2011	Ecart	Evolution
Accidents corporels	23	37	-14	-38%
Tués	3	4	-1	-25%
Personnes blessées	24	36	-12	-33%
<i>Dont blessés hospitalisés</i>	9	18	-9	-50%
<i>Dont blessés non hospitalisés</i>	15	18	-3	-17%

La Journée de la Sécurité Intérieure dans les Côtes d'Armor

Depuis quatre ans, les Journées de la Sécurité Intérieure permettent à nos concitoyens de mieux connaître les acteurs de leur sécurité. Pour la seconde année, la journée de sécurité intérieure des Côtes d'Armor s'est déroulée au centre commercial « Les Champs » de Saint-Brieuc.

Les costarmoricains ont ainsi pu échanger autour de stands et assister à de nombreuses démonstrations effectuées par les différents acteurs de la sécurité : police nationale, gendarmerie, sapeurs pompiers, police municipale, SNSM, Croix rouge, protection civile ou encore l'association départementale des radio-transmetteurs.

Cet échange a été l'occasion pour ceux qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement de chaque jour. Sur le terrain, ils assurent, sous l'autorité du préfet, la protection des personnes et des biens, garantissent la paix publique, sécurisent nos routes, organisent secours et assistance en cas d'accident ou de catastrophe naturelle.

Stage gratuit de perfectionnement à la conduite pour les jeunes permis VL

La Préfecture des Côtes d'Armor a organisé du 29 au 31 octobre 2012 une formation technique à la conduite en situation d'urgence pour des jeunes ayant obtenu leur permis VL récemment ou ces dernières années. Le stage d'une ½ journée, animé par l'Automobile Club de l'Ouest, s'est déroulé sur le site du campus de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Ploufragan. Chaque jeune a pu se tester à la conduite sur neige et verglas avec un simulateur de perte d'adhérence, apprendre les techniques pour éviter les sorties de route ou les obstacles en bordure de route et réaliser des freinages d'urgence.

Les jeunes payent chaque année un lourd tribut sur la route. Depuis 5 ans, ce sont 24 jeunes usagers de VL qui sont morts sur les routes du département lors de pertes de contrôle non liées à l'alcool ou à la prise de stupéfiants.

Les Côtes d'Armor en quelques chiffres

Sécurité routière du 1 ^{er} janvier au 3 octobre 2012 Chiffres 2012 comparés à 2011	Sécurité publique du 1 ^{er} janvier au 31 août 2012 Chiffres 2012 comparés à 2011	Emploi Nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A au 30/06/2012 22 776
Nombre d'accidents 307 ↘ -14%	Délinquance générale 12 414 ↘ -2,21%	Moins de 25 ans 15%
Nombre de tués 31 ↗ +7%	AVIP (Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes) 1 498 ↗ +15,50%	Femmes 48,9%
Blessés hospitalisés 175 ↘ -8%	Atteintes aux biens 7 848 ↘ -5,88%	Plus de 50 ans 24,4%